

# Poursuivi pour génocide, il porte plainte contre une journaliste

Alain Gauthier

CPCR, 18 janvier 2023

Demain, 19 janvier 2023, Maria MALAGARDIS, responsable Afrique au journal *Libération*, comparaît devant la justice sur plainte de monsieur Aloys NTIWIRAGABO, un Rwandais illégalement présent sur le sol français depuis des années et soupçonné d'avoir participé activement au génocide des Tutsi au Rwanda en 1994.

## Qui est Aloys NTIWIRAGABO ?

C'est un article de *Mediapart*, sous la plume de Théo ENGLEBERT [1], qui nous révèle sa présence dans la région d'Orléans en février 2020. Réfugié en France depuis quelques années, Aloys NTIWIRAGABO a quitté le Rwanda à la fin du génocide des Tutsi à la tête des tueurs en fuite au Zaïre. « *Ancien maître espion du Rwanda, l'un des architectes présu-*

*més du génocide des Tutsis, le fondateur et dirigeant d'un groupe armé parmi les pires d'Afrique centrale, recherché des années durant par la justice internationale* » : c'est ainsi que le présente Jean-François DUPAQUIER dans un récent article publié sur *Afrikarabia* [2] et reproduit sur notre site.

Responsable du Service de renseignements au Rwanda en 1993 (G2), il devient , en 1998, général-major des FDLR en 1998, ce groupe armé de génocidaires qui rêvent de revanche et qui depuis près de trente ans mettent le KIVU a feu et à sang [3].

Recherché un temps par le TPIR qui le considère comme un des grands responsables du génocide, le Tribunal international finira par arrêter ses recherches.

## Il est légitime de se poser des questions

Arrivé en France en 2017 où il rejoint son épouse (selon ses déclarations), Aloys NTIWIRAGABO avait déposé une demande d'asile auprès de l'OFPRA au début des années 2000, une demande restée sans réponse. Son dossier fait-il partie de ceux que l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides aurait enfermés dans une armoire pour les plonger dans l'oubli, comme l'évoque *Media-part* ?

## De quels soutiens a-t-il pu bénéficier pour continuer à vivre inconnu sur le territoire français ?

Pourquoi le juge BRUGUIERE l'a-t-il considéré comme un informateur privilégié pour rédiger son ordonnance concernant l'attentat contre l'avion du président HABYARIMANA, une ordonnance mensongère et bâclée qui sera à l'origine de la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda de 2006 à 2009 ?

Pourquoi, malgré l'ouverture d'une enquête préliminaire ouverte à Paris suite aux révélations de *Media-*

*part*, Aloys NTIWIRAGABO n'est pas davantage inquiété par la justice française alors que sa nouvelle demande d'asile déposée en 2020 et rejetée le 17 août de la même année stipule qu'il existe des raisons sérieuses de penser qu'il se serait rendu coupable à la fois de « *crime contre l'humanité* », mais également de « *crimes de guerre* » pendant mais aussi après le génocide des Tutsis de 1994 (confirmé par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en septembre 2021) (Source Wikipédia).

Pourquoi ? Pourquoi ? Tant de questions que l'on ne cesse de se poser à propos de nombreuses autres affaires qui concernent le génocide perpétré contre les Tutsi.

C'est donc ce monsieur, Aloys NTIWIRAGABO, probablement sur les conseils avisés de ses avocats que nous avons déjà rencontrés lors de procès aux assises de Paris, qui ose déposer plainte « *pour injure publique* » à l'encontre de Maria MALAGARDIS, qui l'aurait qualifié de « *nazi africain* ». Espérons que cette démarche puisse accélérer la procédure judiciaire intentée contre lui, le CPCR ayant déposé une plainte pour génocide en février 2022.

**Alain GAUTHIER, président du CPCR**

**[Notes :]**

[1] *Mediapart*, 24/07/2020 :  
« Aloys NTIWIRAGABO, pilier pré-  
sumé du génocide des Tutsis, se terre  
en France ».

[2] *Afrikarabia*, 16/1/2023 :  
« Semi-clandestin en France et pour-  
suiwi pour génocide, Aloys NTIWI-

RAGABO poursuit une journaliste  
pour "injure" ».

[3] L'ancien secrétaire exécutif des  
FDLR, Callixte MBARUSHIMANA,  
qui coule lui aussi des jours tran-  
quilles en France, est visé par une  
plainte du CPCR depuis 2008 (seule-  
ment 15 ans d'une procédure dont on  
ne voit pas le bout).